



Signataire : Matthieu Jotterand

Date de dépôt : 30 août 2023

Question écrite

Est-ce que les coûts des manuels « numériques » pour les élèves de CFP Commerce sont supportables et quelle est l'aide financière réelle ?

A la rentrée scolaire 2023, les nouvelles ordonnances fédérales de formation professionnelle (ORFO) entrent en vigueur. Le but premier de cette réforme fédérale semble être la « numérisation » de l'école.

La qualité des interfaces et la plus-value apportée par cette numérisation restent à démontrer. En revanche, ce qui est certain, c'est le coût important à supporter par les élèves, respectivement leurs parents.

En effet, il y a lieu comme avant de se procurer les supports de cours/manuels sous format papier, sous peine d'entraver nettement l'apprentissage. A cela s'ajoute désormais la nécessité de posséder un ordinateur portable en plus d'acheter l'accès à une plateforme numérique et à des supports de cours informatiques¹.

Ces frais s'élèvent à plusieurs centaines de francs suisses, sans tenir compte de l'ordinateur.

Sur la page de commande, un lien « demander une aide financière » est présent. Il débouche sur une page peu détaillée, où se trouvent quelques explications très sommaires et un formulaire.

Ni dans l'un ni dans l'autre ne se trouve le moindre montant ou ordre de grandeur de l'aide envisageable. Il s'agit seulement d'un formulaire² très détaillé sur la situation financière de l'élève – respectivement de ses parents – et où il est demandé d'indiquer le montant souhaité.

¹ <https://edu.ge.ch/secondaire2/cfpcommerce/rentree-2023>

² https://edu.ge.ch/secondaire2/system/files/2023-06/Formulaire_demande_aide_0.pdf

Un tel formulaire semble être fait pour qu'il soit recouru le moins possible à l'aide, voire qu'il y soit totalement renoncé.

Le délai de traitement est de « minimum un mois ». Si l'élève ou les parents n'ont pas entamé les démarches dans la foulée de la réception de l'information juste avant le début des vacances d'été, il y a fort à parier que la réponse ne leur sera pas fournie à la rentrée.

J'aimerais donc poser les questions suivantes :

- ***Comment sont évaluées la plus-value pédagogique d'un double support et l'économicité de la mesure, en regard de l'augmentation importante des frais ?***
- ***Est-ce qu'il est estimé en l'état actuel des choses que ces frais « ne constituent en aucun cas un obstacle à la formation », comme indiqué sur le site internet précité ?***
- ***Combien d'élèves ont dû faire appel à l'aide financière, quels montants ont été demandés, combien d'aides ont été effectivement accordées et quel montant cela représente-t-il ?***
- ***Quels sont les critères d'attribution de ces aides ?***
- ***A la rentrée, tous les élèves avaient-ils leur matériel et le travail a-t-il pu commencer sans encombre ?***

Je remercie chaleureusement par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.